



Raville : budgets 2021

Le budget 2021 a été voté à l'unanimité au Conseil municipal du 12 avril 2021. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues de la commune pour l'année à venir. Il est composé du budget principal et de deux budgets annexes (lotissement et fonctionnement du groupe scolaire).

La municipalité a comme objectif de maîtriser les dépenses tout en proposant une bonne qualité de services à la population et des investissements qui permettent d'améliorer le patrimoine de la commune.

Pour l'année 2021, le budget principal s'équilibre en recettes et en dépenses à 273 016,83 € en fonctionnement et à 715 612,13 € en investissement.

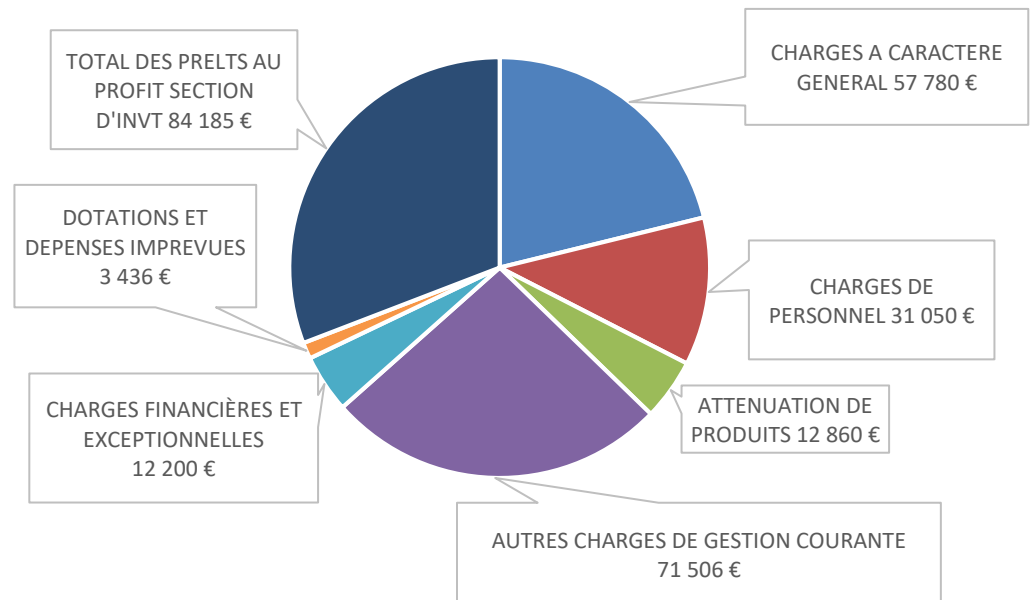
1. Le budget principal

1.1. Le budget de fonctionnement

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

1.1.1. Les dépenses de fonctionnement

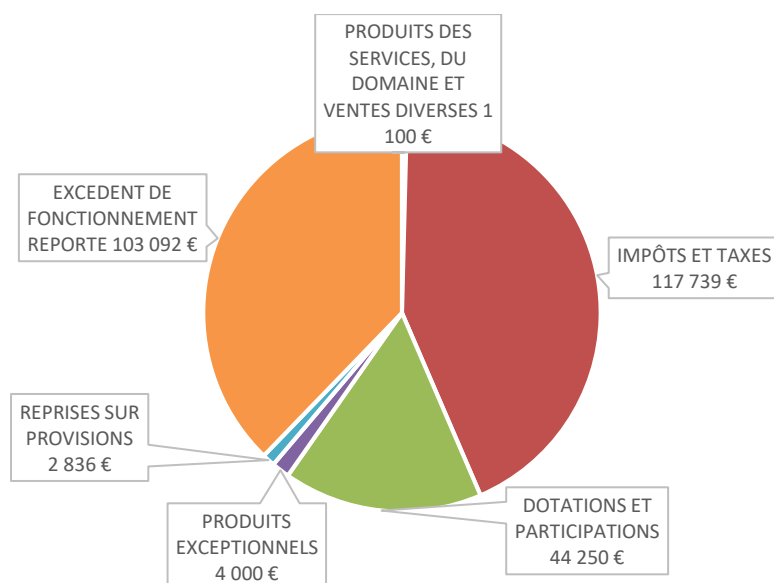
Les dépenses réelles de fonctionnement représentant 188 822 €.



A noter :

- l'atténuation de produits correspond à un reversement d'une part du produit des impôts locaux à l'état (FNGIR).

1.1.2. Les recettes de fonctionnement

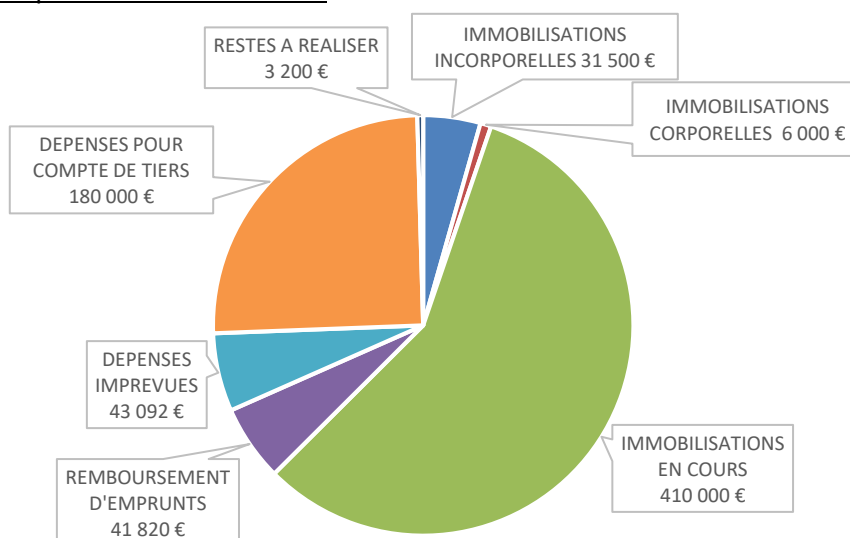


Les recettes sont, quant à elles, composées pour près des deux tiers des impôts et taxes perçues (impôts locaux et compensation versée par la Communes de communes (CLECT)) et des dotations de l'état et pour le tiers restant du report de l'excédent de fonctionnement cumulé des exercices antérieurs.

1.2. Le budget d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Il concerne tout ce qui rentre dans le patrimoine de la commune, qui va être amorti et qui nécessitera d'être remplacé. Les dépenses et les recettes de cette section s'élèvent à 715 612,13 €.

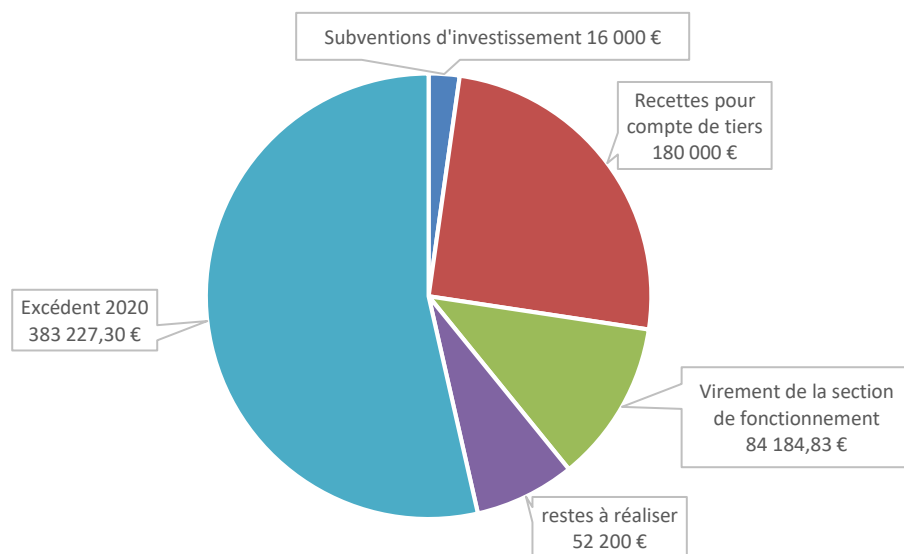
1.2.1. Les dépenses d'investissement



Les principaux postes de dépenses sont les reversements de subventions à Fouligny et Servigny-lès-Raville (dépenses pour compte de tiers).

Une partie dépenses (immobilisations en cours) est provisionnée pour des travaux futurs qui, pour l'heure, ne sont pas encore définis.

1.2.2. Les recettes d'investissement



Les recettes sont de trois ordres :

- les recettes qui correspondent aux participations financières à la construction de l'école de Fouligny et Servigny-lès-Raville,
- le reversement du FCTVA qui correspond aux restes à réaliser,
- le solde d'exécution de l'année précédente.

2. Réforme de la fiscalité locale

La suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera effective en 2023. Depuis 2018, la taxe d'habitation baisse progressivement. En 2020, 80 % des contribuables les moins aisés n'ont pas payé cette taxe. Les autres contribuables ne paieront que 70% de leur taxe d'habitation en 2021, puis 35% en 2022 et 0% en 2023.

La compensation financière pour les communes est effective à l'euro près. La part de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par les départements est attribuée aux communes.

Les contribuables continueront à payer les impôts locaux (taxe foncière, taxe foncière sur le non-bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires) ainsi que la redevance télé.

A Raville, la commune a décidé d'augmenter la fiscalité en 2021 des deux taxes locales restantes, à savoir :

- Nouveau taux de la taxe foncière bâtie (part communale et départementale) : 30%, soit un produit pour la commune de 62 940 €,
- Nouveau taux de la taxe foncière non bâtie : 53,50%, soit un produit pour la commune de 14 927 €.

Le produit des 3 taxes s'élève pour 2021 à 94 797 €.

3. Le budget relatif au fonctionnement du groupe scolaire

3.1. Le budget de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budget 2021
11	charges à caractère général	82 050,00 €
12	charges de personnel	138 650,00 €
65	autres charges de gestion courante	3 637,05 €
67	charges exceptionnelles	1 000,00 €
22	dépenses imprévues	2 550,74 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		227 887,79 €
23	virement à la section d'investissement	2 300,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 300,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		230 187,79 €

Les dépenses de fonctionnement du groupe scolaire s'élèvent à 230 188 €.

Chapitre	Libellé	Budget 2021
70	produits des services, du domaine et ventes diverses	56 000,00 €
74	dotations et participations	148 800,00 €
75	autres produits de gestion courante	10,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		204 810,00 €
002	excédent de fonctionnement reporté	25 377,79 €
Total des recettes de fonctionnement		230 187,79 €

Dans le détail du chapitre 74, il y a :

- une contribution de la CAF pour 12 000 €
- une participation de 136 800 € répartie comme suit : Raville 40 944 €, Fouligny 28 537 € et Servigny-lès-Raville 67 333 € (répartition faite au prorata du nombre d'habitants de la commune), soit un coût par habitant de 143 € sur la base d'une population totale pour les 3 communes concernées de 959 habitants.

3.2. Le budget d'investissement

Chapitre	Libellé	Budget 2021
21	immobilisations corporelles (hors opérations)	5 615,88 €
Total des dépenses réelles d'investissement		5 615,88 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		- €
Total des dépenses d'investissement		5 615,88 €

Chapitre	Libellé	Budget 2021
13	subventions d'investissement	2 200,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		2 200 €
Virement de la section de fonctionnement		2 300 €
R001	excédent reporté	1 115,88 €
Total des recettes d'investissement		5 615,88 €